



Communiqué de presse

Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise du 10 mars 2020

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est tenu à Frontenex, ce 10 mars.

Ce fut l'occasion pour la Présidente du conseil d'administration et le Préfet, commissaire du gouvernement de remercier chaleureusement les élus qui ne renouvelleront pas leur mandat : depuis 3 ans, l'investissement de chacun a été très conséquent pour renouer le dialogue et restaurer la confiance. Même s'il reste beaucoup à faire pour poursuivre dans cette **trajectoire de co-construction**, cet engagement a permis **d'initier une dynamique forte et dans la durée**. La Présidente a émis le vœu que chacun de ceux qui quittent le conseil d'administration puisse devenir un ambassadeur de la démarche du « bien vivre ensemble en Vanoise ».

Le conseil d'administration a ensuite ouvert sa séance avec la présentation de la **feuille de route** en matière d'**éducation à l'environnement** et au développement durable (EEDD), fruit d'un des groupes de travail du « bien vivre ensemble ». Celle-ci cadre l'intervention du Parc sur le territoire et engage l'établissement dans une réflexion et des expérimentations pour investir plus le sujet de la mobilisation citoyenne comme vecteur d'éducation à l'environnement, particulièrement pour ce qui concerne les habitants, scolaires et adultes.

De la même manière, ont été restituées les premières réflexions du groupe de travail sur les **manifestations sportives**. En effet, le nombre de manifestations sportives compétitives qui peuvent être autorisées en cœur de Parc est au nombre de 10. Si les demandes ont toujours été inférieures à ce plafond, il n'est pas impossible qu'elles soient supérieures aux possibilités en 2021 ou 2022. Cela nécessite de construire une grille de critères et une gouvernance permettant de **structurer la sélection des manifestations sportives** quand celle-ci sera nécessaire. L'intervention a permis de rappeler aux administrateurs l'organisation d'une dernière réunion de ce groupe de travail dans le courant du mois de mai, qui permettra de consolider le premier projet afin d'organiser une commission collégiale « test » en fin d'année pour éprouver la méthodologie.

Ont été par ailleurs présentés et votés le **compte financier 2019** et le **budget rectificatif pour l'année 2020**. L'investissement politique des Présidents de Parc et des élus de montagne a été souligné, car il a permis à l'établissement, comme aux autres parcs nationaux, de bénéficier d'une stabilité de ses moyens humains pour 2020. L'inquiétude reste entière quant aux moyens financiers à moyen terme du Parc, malgré l'effort du ministère de tutelle d'augmentation de la dotation de fonctionnement.



Cette situation, similaire à celle des autres parcs nationaux, fait l'objet de **réflexions à un niveau national**, dans le cadre de la nouvelle stratégie de création et de gestion des aires protégées.

Enfin, l'établissement a proposé au vote une **charte en faveur du mécénat**, qui permet de cadrer les conditions de mise en œuvre du mécénat, de particuliers ou d'entreprises, dans un objectif de développement de cette ressource.

Dans les prochaines semaines, consécutivement aux élections municipales, des **élections** devront se tenir pour **désigner les élus-maires administrateurs du Parc national**. S'ensuivra l'organisation de **rencontres avec l'ensemble des équipes municipales** entre mai et octobre prochain, afin de présenter l'établissement et échanger sur les principaux enjeux et attentes dans le cadre de nouveau mandat.



© Parc national de la Vanoise – Maëlle Lepoutre

